

Attestation Individuelle de Fin de Formation

Le centre de formation AGÉCIC certifie que :

Monsieur Dominique JOSSELIN

exerçant au sein de la Société **JDM35**

a suivi la formation AG18

« **Expertiser suite à un sinistre les ouvrages de fumisterie | Experts IARD & judiciaires | Pathologies** »

à GRANZAY-GRIPT, les 17, 18 & 19 janvier 2018, soit une durée de 21 heures

Evaluation par QCM : à l'issue de la formation Monsieur JOSSELIN, a obtenu la note de **20/20**

correspondant au niveau AGÉCIC :

Elémentaire

Intermédiaire

Avancé

Supérieur

Expert

Fait à Granzay-Gript, le 22 janvier 2018


Sanction de l'action de formation : attestante

Nature de l'action de formation (article L6313-1 du Code du travail) :

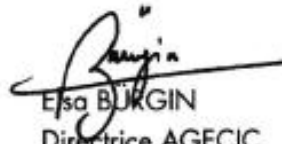
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Objectifs pédagogiques :

- Savoir diagnostiquer les types d'un sinistre sur une installation de combustion et un système d'évacuation de fumées
- Connaître les procédures techniques, les règles de sécurité et les responsabilités et proposer des solutions
- Connaître les textes de référence réglementaires NF D11 24.1 - Travaux de fumisterie - NF D11 24.2 - Travaux d'entretien



Martine BANIZETTE
Formateur



Elsa BURGIN
Directrice AGÉCIC